

Institut du Travail d'Afrique Centrale

DEPARTEMENT DE DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE

B.P. 2901 KIN/R.D. CONGO

TEL. : +243 821776118 / 897158610

E-mail : itac.orgsr@gmail.com, web : www.itac-ilca.org



1^{ER} CONGRES SOUS REGIONAL DE DEVELOPPEMENT RURAL D'AFRIQUE CENTRALE

2023

KINSHASA

Beatrice Hôtel du 22 au 24 avril 2024

1. DESCRIPTION

Le Département de Développement Rural Durable de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC/DERU) et le Conseil Régional Interprofessionnelle de Développement Rural de l'Afrique Centrale (CRIDEAC) en sigle agissant conformément aux dispositions de la convention des Nations Unies du 17 décembre 2018 portant sur les droits des paysans et des législations nationales de 11 pays de l'Afrique Centrale sur le Développement Rural organisent à Kinshasa du 22 au 24 avril 2024, soixante-quatre ans après les indépendances de la majorité de pays de l'Afrique Centrale, le 1^{er} Congrès de Développement Rural de 11 pays de l'Afrique Centrale.

Les acteurs RURALISTES de l'Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, RDC, RCA, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe et le Tchad, acteurs de développement local de leurs zones rurales rencontreront à Kinshasa du 22 au 24 avril 2024 pour discuter du développement local des zones rurales de 11 pays de l'Afrique Centrale afin de mettre en place une politique sous régionale commune de développement rural axée sur les résultats. En matière de développement rural, l'Afrique Centrale accumule le retard de 50 ans et le monde rural a reculé 60 ans après par rapport à 1960 et la prospérité de monde rural des années 1950 et 1960 a totalement disparu avec le départ des colonisateurs.

De 1960 jusqu'à ce jour, nous avons été incapable de développer le monde rural et les conséquences humaines, sociales, économiques et culturelles sont très graves.

Depuis 1960, chaque pays de l'Afrique Centrale a mis en place sa propre politique de développement qui n'a pas donné des résultats que la population attendait et aujourd'hui, le bilan est largement négatif pour la majorité de pays de l'Afrique Centrale.

Aujourd'hui, 85 % de la population de l'Afrique Centrale vit dans les zones rurales, mais la moyenne annuelle de la ligne budgétaire que les Gouvernements des pays de l'Afrique Centrale réservent au développement rural est de 1,4 % de leurs budgets nationaux avec comme conséquences immédiates :

- Il n'y a pas des routes dans les zones rurales (73% des routes sont hors usages, 21% en très mauvais état et seulement 6% en bon état) ;
- Le retour en force des maladies endémiques, jadis éliminé pendant la colonisation ;
- La très mauvaise organisation de monde rural qui est aggravé par l'absence de l'Autorité de l'Etat ;
- L'absence de l'Autorité de l'Etat a eu comme conséquences :

- La destruction des forêts, des eaux douces et des terres humides, la déforestation, la destruction de la faune et de la flore qui viennent d'ouvrir la voie à l'extinction totale de plusieurs espèces végétales et animales ;
- La désorganisation de l'agriculture paysanne dont la production a chuté lamentablement par rapport à 1960 ;
- 98% de la population des zones rurales de l'Afrique Centrale n'ont pas de l'électricité et de l'eau potable ;
- L'absence de la Gouvernance locale qui ne permet pas aux Communautés rurales et aux collectivités locales de prendre le chemin de développement ;
- L'absence des plans nationaux de développement local ;
- L'exode rural des jeunes qui vident des villages ;
- La violence qui gagne du terrain dans les zones rurales
- La faillite de l'Economie Rurale des pays de l'Afrique Centrale ;
- L'absence de financement de l'économie rurale ;
- Le non financement des projets présentés par des ONG ;
- L'absence des perspectives de développement locale ;
- L'arrivée des effets néfastes du changement climatique et l'absence des politiques d'adaptation des zones rurales ;
- La destruction de la biodiversité des forêts, des eaux douces et des terres humides ;
- Etc...

C'est à cause de tous ces défis quotidiens auxquels, le monde rural de 11 pays de l'Afrique Centrale doit faire face que le Département de Développement Rural Durable de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (**ITAC/DERU**) et le Conseil Régional Interprofessionnelles de Développement Rural d'Afrique Centrale (**CRIDRAC**) et des partenaires régionaux et internationaux de développement rural organisent à Kinshasa, Hôtel Béatrice du 22 au 24 avril 2024 , Sous le Haut Patronage de Son Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de Développement Rural de la RDC, le 1^{er} Congrès de Développement rural de l'Afrique Centrale.

Ce sont les Ministères de Développement Rural National, Provincial, les Chefs des Divisions ou des Directeurs Provinciaux de développement rural , les Administrateurs des territoires et les Chefs des collectivités locales – les Entreprises à caractère rurales – les ONG et les Organisations de la Société Civile de Développement Rural, les Organisations Professionnelles agricoles, les Associations Professionnelles Agricoles etc... qui se rencontreront à Kinshasa, République Démocratique du Congo du 22 au 24 avril 2024 pour partager leurs expériences et jeter la base d'un développement rural axé sur les résultats.

Le premier Congrès de Développement Rural, sera organisé sous le haut patronage de Son Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de Développement Rural de RDC et aura comme thème principal : « **Quel Développement Local pour l'Afrique Centrale à l'Horizon 2030** ».

Nous vous attendons très, très nombreux à Kinshasa

QUE SOMMES-NOUS.

Avec son statut consultatif général auprès de l'ECOSOC (Nations Unies), OIF, SADC, et Union Africaine, l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC) en sigle est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING) avec compétence territoriale dans 11 pays de l'Afrique Centrale. Spécialisée dans la gestion des Relations Professionnelles et du Travail, Leader de la formation continue pendant la carrière, spécialiste de l'éducation syndicale, éducation rurale, climat et des collectivités territoriales et locales. Notre politique de l'éducation et de la formation repose sur l'application de la convention 142 de l'OIT portant sur la revalorisation des ressources humaines de l'Afrique Centrale.

Nous sommes acteur innovant de la promotion de développement rural durable, participatif et local, une Organisation Autonome, avec une Direction et pratiques démocratiques, enterrement contrôlé par ses 318 membres (syndicats, ONG et Associations).

Une prestigieuse Organisation au service de l'Afrique Centrale, pour l'Afrique Centrale et avec l'Afrique Centrale.

2. LES PERSONNES RESSOURCES :

- les Ministres nationaux et provinciaux de développement rural, les Directeurs Provinciaux (Chefs des Disions Provinciaux), les responsables des ONG/OSCISER, les responsables des ASBL, les Organisations des jeunes rurales et des femmes paysannes ;
- les délégués des Ministères de l'Environnements, de l'agriculture, pêche et élevage sur le plan national, provincial et local;
- les Instituts de développement rural
- Nous acceptons tous les ruralistes des toutes catégories qui souhaitent y participer et qui seront en ordre de paiement des frais d'inscriptions.

3. TERMES DES REFERENCES.

1. Thème Principal : «Quel développement local pour les Zones Rurales des pays de l’Afrique Centrale à l’Horizon 2030»

- Comment éliminer la pauvreté et la misère dans les zones rurales de l’Afrique Centrale ;
- Comment organiser les OPA et les APA dans 11 pays de l’Afrique Centrale ;
- Quelle agriculture paysanne pour l’Afrique Centrale de demain face aux effets néfastes du changement climatique ;
- Comment financer le monde rural ;
- Quelle politique pour des infrastructures routières, sociale de base, de transport et des communications rurales ;
- Quelle politique pour l’électrification rurale, de l’assainissement et de l’eau potable pour tous dans les zones rurales ;
- Quelle politique des soins de santé primaires pour tous ;
- Quelle politique de planning familial ;
- Quelle rôle que les ONG et OSCIDER peuvent jouer dans le développement rural durable et participatif;
- Quelle le rôle de l’Autorité traditionnelle et des collectivités locales dans le développement local;
- Comment favoriser les investissements privées dans les zones rurales ;
- Comment lutter contre les changements climatiques dans les zones rurales et comment préparer la transition juste, l’adaptation et la résilience ;
- Quelle gouvernance locale pour les zones rurales de l’Afrique Centrale ;
- Quelle politique de la conservation des forêts, des eaux douces, des terres humides et des écosystèmes locaux de l’Afrique Centrale ;
- Comment promouvoir les objectifs de développement durable des zones rurales de l’Afrique Centrale;
- Comment promouvoir le dialogue sociale rural dans les pays de l’Afrique Centrale ;
- Comment promouvoir le développement rural participatif, durable et intégrer.

4. LA POLITIQUE D’INSCRIPTION

L’Inscription de Groupe (formulaire d’inscription en ligne)

Pour les participants individuels, les frais d’inscriptions sont fixés à 250 Dollars Us ;

L'**inscription de groupe** est ouverte aux groupes de 10 personnes ou plus, faisant partir d'une même Entreprise, Etablissements des toutes natures et Administrations publiques.

Pour inscrire moins de 10 personnes, veuillez utiliser le formulaire individuel d'inscription en ligne. Les **groupes de 20 participants ou plus**, bénéficient d'**une inscription préférentielle de 200 Dollars Us par participant**.

Pour les participants individuels, les frais d'inscriptions sont fixés à 250 Dollars Us Les mêmes tarifs sont appliqués à tous les participants individuels.

Les **noms**, l'adresse complète et le nom de votre Etablissement public ou service de l'Administration publique, votre E-mail et Tél doivent être renseignés lors de l'inscription. Les inscriptions tardives **doivent être fournies au moins deux semaines avant la date d'ouverture du Congrès, prévu le 22 avril 2024**. Le chef de groupe a la responsabilité de s'assurer que chaque participant n'est inscrit qu'une fois.

SVP : Informations obligatoires requises pour l'inscription des délégués : nom, prénom, adresse e-mail, société, service public, Tél et pays.

- Les frais d'inscription couvriront les dépenses obligatoires ci-dessous :
 - Les cérémonies d'ouverture et de fermeture
 - Plein accès aux séances officielles du Congrès
 - Plein accès aux présentations numériques, aux symposiums de partenaires et de branche, à l'exposition
 - Pausés café et déjeuner
 - Matériels didactiques
 - Résumé d'e-book

- Visas de la RDC

Pour des informations sur les visas, veuillez se renseigner auprès de votre Ministère des Affaires Etrangères.

- **Frais d'inscription**

Les frais s'appliquent aux paiements reçus avant les dates limites indiquées. Nous acceptons les Dollars Us et Euros.

Les frais d'inscription sont exempts de TVA

	Tarif préférentiel Jusqu'au 01 juillet 2023	Tarif normal Du 1er Septembre au 01 décembre 2023	Tarif Tardif A partir du 01 janvier au 22 avril 2024
Membre de l'ITAC en ordre des cotisations	(200 DUS)	(200 DUS)	(250 DUS)
Non-membre de l'ITAC	(200 DUS)	(250 DUS)	(300 DUS)

5. CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION.

Les participants doivent être les Ministres Nationaux (y compris 15 membres de son cabinet et des Administrations centrales, Secrétariats Généraux ou Directions Générales) et provinciaux de développement rural, les Directeurs Généraux ou les Secrétaires Généraux et leurs cadres, les chefs des divisions provinciales, les Leaders des ONG de développement rural (DIX Leaders par pays), les Dirigeants des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), les Autorités traditionnelles, les Administrateurs des territoires et des collectivités locales, les Directeurs des Entreprises Rurales, les ONG et Associations des femmes paysannes et des jeunes paysans, les délégués des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, pêche et élevage, les instituts de développement rural et les ruralistes des toutes catégories. Pour participer, il faut remplir les conditions ci-dessous :

- Etre en ordre de payement de vos frais d'inscription (voir le tarif ci-dessus) ;
- Etre parmi les personnes ressources citées ci-dessus
- Obtenir le visa de la RDC ;
- Avoir été vacciné par la COVID-19 ;
- Etre le ressortissant ou habitant des pays de l'Afrique Centrale ;
- Langue officiel du Congrès : le français et le portugais

6. MODES DE REGLEMENT

Le règlement des frais pédagogiques (en Dollars Us ou Euros uniquement) peut s'effectuer comme suit :

Par virement bancaire :

Des frais de traitement de transfert sont à votre charge, les Organisateurs doivent recevoir l'intégralité des frais pédagogiques exigés pour tous les participants.

Merci de vous assurer que le nom du participant est mentionné sur l'ordre de virement bancaire.

Les frais bancaires sont à la charge du payeur et doivent être acquittés en sus des frais pédagogiques. Merci de rédiger vos ordres de paiement à :

Intitulé du compte : **00018050020200000041589 Dollars US (Institut du Travail d'Afrique Centrale)**. Domiciliation bancaire: EQUITY BANK BCDC, KINSHASA, RDC
Swift(BIC) : BCDCCDKI

Vos inscriptions ne seront valides qu'après réception complète du règlement par le service des inscriptions, dans les délais requis. Un e-mail confirmant l'inscription ne vous sera envoyé qu'après encaissement des frais pédagogiques.

Les paiements tardifs seront perçus sur place à Kinshasa et facturés au prix d'une inscription tardive. Une copie du virement bancaire (ou autre preuve de paiement) vous sera demandée dans le cas où les frais pédagogiques ont été versés dans le compte de l'ITAC après le 01 janvier 2024.

Les frais d'inscription, de voyage et de séjour sont en charge de l'Employeur (le Congrès de Développement de d'Afrique Centrale est une activité de l'éducation rurale qui est couvert par la loi de votre pays).

L'inscription ne sera valide qu'après réception complète du règlement par le service des inscriptions, dans les délais requis. Un e-mail confirmant l'inscription ne vous sera envoyé qu'après encaissement des frais correspondants.

Les paiements tardifs seront perçus sur place à Kinshasa et facturés au prix d'une inscription tardive. Si vous payez à la Banque, une copie du virement bancaire (ou autre preuve de paiement) vous sera demandée dans le cas où les frais pédagogiques ont été versés dans le compte de l'ITAC après le 01 janvier 2024.

Les frais pédagogiques, de voyage et de séjour sont en charge de l'Employeur (le Congrès de Développement Rural de l'Afrique Centrale est une activité de l'éducation rurale qui fait partir de la formation continue pendant la carrière et qui est couvert par la loi de chaque pays de l'Afrique Centrale).

7. LES PAYS CIBLES.

Tous les pays de l'Afrique Centrale participeront à ce Congrès Sous Régional de Développement Rural, il s'agit :

- Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, la RDC, la République du Congo/Brazzaville, RCA, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.

POURQUOI, LES FRAIS D'INSCRIPTION SONT OBLIGATOIRES.

Vers des années 2000 et 2005, un homme politique Européen et un Pasteur Afro-Américain ont déclaré, nous citons : « **les Africains sont des grands enfants, les assistés à vie, pour construire une toilette publique pour la population, ils quémandent de l'argent chez nous, alors qu'ils ont tout à leurs portées des ressources nécessaires qu'ils détournent , piller et se laisser corrompre par les Etrangers , et puis après, ils parlent de néocolonialisme et de l'Impérialistes** » fin de citation.

Payez vos frais d'inscription ou pédagogiques, constitue un motif de fierté, de l'autonomie et un gage de votre propre développement et celui de votre Communauté. Prenons nous en charge pour nos activités économiques, sociales et culturelles.

8. POLITIQUE D'ANULATION.

Toutes les annulations doivent être effectuées par e-mail en amont du calendrier suivant :

- Annulations reçues avant le 1 Aout 2023 et inclus – remboursement complet ;
- Annulations reçues entre le 2 octobre 2023 et le 01 décembre 2023 – remboursement de 30 % des frais d'inscription ;
- À partir du 1^{er} janvier 2024 – aucun remboursement ne sera effectué.

Veillez noter qu'en cas d'annulation quelle qu'en soit la date, les frais supplémentaires de traitement bancaire (les frais bancaires de 30 Dollars Us) ne

seront pas remboursés – ceci s’applique aux paiements par virement bancaire uniquement.

9. HEBERGEMENT A KINSHASA.

Nous vous prions de consulter le plateforme BOOKING, FRANCE.COM et les autres pour réserver votre chambre, tout en réservant la copie au secrétariat du Congrès (E-mail : itac.orgsr@gmail.com, WhatsApp: 00243895700569.

Nous avons sélectionné pour vous des hôtels dans le quartier de la gare ou sera organisé le Congrès. Les six hôtels se trouvent dans le triangle Avenue Toumbalbaye – Luambo Makiadi- Kassaï-Boulevard du 30 juin, il s’agit des hôtels :

Veillez transmettre au secrétariat du Congrès votre plan de vol pour permettre à notre service de protocole d’organiser votre accueil à l’arrivée comme au départ.

Cette exigence est valable aussi pour les participants de 26 provinces de la RDC.

Nous ne trouvons pas de l’inconvénient, si vous avez les membres de votre famille à Kinshasa, de rester en famille.

10. VOTRE SECURITE A KINSHASA

Kinshasa est une ville qui ne dort jamais, 15 millions d’habitants, 394 Quartiers, 24 communes, 4 districts et 9.965 Km² ou la sécurité des citoyens est la préoccupation principale des Autorités, mais vous devez prendre certaines dispositions pour garantir votre propre sécurité. Il s’agit :

1. Evitez de se promener seul pendant des heures tardives ;
2. Evitez les milieux des prostitutions et des drogues ;
3. Evitez d’exhiber les signes extérieurs de la richesse en vue et la présence des tous ;
4. Se porter à Kinshasa comme un très bon citoyen et citoyenne ;
5. Le transport local par Taxi à Kinshasa (voiture jaune avec le numéro urbain) est d’ 1 Dollars Us ;
6. Un très bon plan dans un restaurant populaire est de 3 à 5 Dollars Us ;
7. Jetez vos déchets dans les poubelles publiques svp.

Votre voyage à Kinshasa-Malebo

Pour le moment, il y a de vols directs vers Kinshasa et Brazzaville en destination des tous les pays de l’Afrique Centrale. Entre Brazzaville-Kinshasa, vous traverse le fleuve Congo par Beach Brazzaville.

Les voyageurs doivent présenter une lettre d’invitation officielle de l’Institut du Travail d’Afrique Centrale (ITAC) lors de la demande de visa. L’invitation officielle sera envoyée seulement aux participants qui seront en ordre de paiement des frais de participation. Veuillez vérifier les exigences en matière de visa auprès l’ambassade de la RDC de votre pays de résidence.

Les mises à jour sur les tests Covid-19 et autres mesures Covid-19 pour les voyageurs peuvent être consultées à l’internet ou sur les plateformes d’information de votre pays de résidence.

En cas d’escale avec nuit à Brazzaville, les transports de et vers le Beach Ngobila seront organisés par le protocole de l’ITAC. Une personne de contact locale sera disponible. Le transport de Beach Brazzaville vers le Beach NGOBILA (Kinshasa)

Les déjeuners et les rafraîchissements seront fournis pendant les 3 jours du Congrès. Les dépenses pour les dîners varient de 5 à 10 Dollars Us dans les restaurants Africains de la place. (Voir le restaurant ABDAR sur le BLV du 30 juin.

Vaccination

Pour les participants venant de l’étranger, une pré-vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire, sinon l’entrée dans le pays vous sera refusée. La vaccination doit être effectuée dans un centre agréé (hôpital, centre de médecine tropicale) autorisé à fournir le vaccin et à délivrer le carnet international de vaccination. Celui-ci doit être présenté aux autorités de contrôle sanitaire à l’aéroport, tant à l’entrée qu’à la sortie. Les vaccinations contre la fièvre typhoïde, le tétanos (associé à la polio et à la diphtérie), l’hépatite A et l’hépatite B ainsi que la méningite sont recommandées mais non obligatoires.

En l’absence de vaccin contre le paludisme, il est fortement recommandé aux voyageurs de prendre un traitement antipaludique avant, pendant et après leur séjour à Kinshasa..

CONTACT.

Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC)

1^{er} Congrès de Développement Rural des pays de l'Afrique Centrale

Crois, des avenues commerce/Plateau,

Galerie du Grand Marché,

Appartement N° 23/A,

B.P 2901 KINSHASA GOMBE, RDC

Tél: 00243821776118-903635328 WhatsApp: 00243895700569

E-mail: itac.orgsr@gmail.com site web: www.itac-ilca.org

Fait à Kinshasa le 20 février 2023

Département de développement rural durable